

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2008****COMPTE RENDU****DES QUESTIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR****DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

En application des articles L 2121-15 et 21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROMORANTINAIS : DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

**FUSION DES DEUX E.P.C.I. : ADOPTION DE L'ARRETE PREFECTORAL DELIMITANT LE PERIMETRE DU NOUVEL E.P.C.I.**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

**SITE ROMO 1 : DOSSIER DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION (C.P.E.R.) POUR LA PERIODE 2007-2013**

Les dépenses de restructuration du site Romo 1 sont estimées à 6 039 500 euros H.T. et comprennent la démolition, les parking-VRD, les espaces verts, jardins publics et belvédères, et les divers honoraires et frais annexes. Notre dossier de demande d'inscription au Contrat de Projet Etat-Région a été retenu. Il convient maintenant d'adopter un plan de financement au terme duquel nous percevrions 1 million d'euros de la Région, et en outre 1 million d'euros de l'Europe et 600 000 euros du Département.

**Adopté à l'unanimité.**

**RENOUVELLEMENT URBAIN DU QUARTIER SAINT-MARC : ASSISTANCE A LA MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ORDONNANCEMENT, LE PILOTAGE ET LA COORDINATION DANS LE CADRE D'UN CONVENTIONNEMENT A.N.R.U. AU TITRE D'UNE OPERATION ISOLEE**

Dans la perspective de la signature de la convention financière avec l'Etat (A.N.R.U.), la commune procédera au recrutement d'une équipe Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage (A.M.O.) en charge de l'Ordonnancement, du Pilotage et de la Coordination (O.P.C.).

**Voté à la majorité (2 abstentions : M. CHERY – M. RETSIN)**

### **PRESCRIPTION DE LA REVISION SIMPLIFIEE DU P.L.U. ET DEFINITION DES MODALITES DE CONCERTATION**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN)**

### **ADHESION A UN SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE DEPARTEMENTAL**

Le service Urbanisme de la Ville a depuis longtemps numérisé le cadastre. Il est proposé d'adhérer à l'opération Pilote 41, initiée par le Conseil Général, qui nous permettra de disposer des fichiers littéraux du cadastre gratuitement et qui développera dans le cadre de l'Observatoire de l'Economie et des Territoires du Loir-et-Cher des traitements qui intéressent tous les aspects de la vie communale, sociale, logements,...

Un avenant à la convention passée avec les Services Fiscaux en 1998 permet l'arrivée des nouveaux partenaires dans la banque de données territoriale.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CONSTRUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX PAR LA SOCIETE JACQUES GABRIEL : BAUX EMPHYTEOTIQUES**

Afin que commencent rapidement les opérations de construction, la Société Jacques Gabriel nous demande de conclure deux baux emphytéotiques d'une durée de 65 ans avec un loyer annuel de 1 euro sur le site de la Bernacherie pour 8 logements et sur celui de Jean-Jaurès pour 12 logements.

**Adopté à l'unanimité.**

### **RESTAURATION DE L'EGLISE SAINT-ETIENNE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

L'architecte en chef des Monuments Historiques a chiffré à 1 702 527,04 euros T.T.C. des travaux indispensables à la restauration du chevet de l'église. Des subventions sont demandées à la Direction Régionale des Affaires Culturelles et au Conseil Général.

**Adopté à l'unanimité.**

### **DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING : VALIDATION DU CAHIER DES CHARGES - LANCEMENT DE LA PROCEDURE**

La délégation de service public du camping vient à échéance à la fin de cette année. La procédure retenue ayant donné satisfaction quant au choix du délégataire, il est proposé de renouveler le choix de la procédure simplifiée pour une durée de trois ans et d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation.

**Adopté à l'unanimité.**

### **O.P.A.H. : SUIVI ANIMATION AVEC LE CDAHR-PACT 41**

L'étude pré-opérationnelle lancée par la Communauté de Communes n'étant pas achevée, il est proposé de prolonger le contrat d'animation avec le CDAHR-PACT 41 jusqu'à la fin de cette année pour la somme de 11 666,98 euros T.T.C.

**Adopté à l'unanimité.**

### **RENOVATION DU COMPLEXE TENNISTIQUE : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

En raison de l'accroissement du nombre d'adhérents au Tennis Club Romorantinais et de la difficulté d'utiliser pendant les intempéries les six courts découverts, il est proposé d'effectuer les travaux de couverture de deux d'entre eux ainsi qu'un espace d'accueil pour la somme de 689 494 euros T.T.C. et de solliciter du Conseil Régional via le Pays, du Conseil Général, de la Fédération Française de Tennis et de tous autres organismes des subventions.

**Adopté à l'unanimité.**

### **CENTRE HOSPITALIER : CREATION D'UNE MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE DE 40 LITS : GARANTIE D'EMPRUNT**

Le Centre Hospitalier va construire une maison spécialisée de 40 lits avec un prêt sans intérêts de 655 694 euros remboursable en 20 ans auprès de la C.R.A.M. La garantie de la Ville est sollicitée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **AFFAIRES IMMOBILIERES :**

#### **ECHANGE DE TERRAINS A BEAUVAIS**

Un échange avec un riverain du parc de Beauvais supprimera une enclave le long de sa propriété et rectifiera la limite formée par une clôture existante. La Ville cède donc 209 m<sup>2</sup> et en retrouve 198 m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN ROUTE DE THEILLAY**

Un administré a finalement accepté de céder à la Ville une parcelle de 11 m<sup>2</sup> pour la somme de 275 euros, ce qui permettra d'installer une station de relèvement du réseau d'assainissement sur la route de Theillay et de desservir ses habitants et ceux de la rue du Moulin à Vent.

**Adopté à l'unanimité.**

### **DENOMINATION D'UNE VOIE**

Il est proposé de dénommer rue "René Bonnet" la voie qui pénètre à partir de la voie latérale à la déviation de la route de Blois dans la zone de la Grange nord.

**Adopté à l'unanimité.**

### **GROUPEMENT DE COMMANDES VAL DE CHER SAINT-AIGNAN : RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR PASSATION D'UN AVENANT PAR SELLES-SUR-CHER SUR SON AIRE D'ACCUEIL**

Selles-sur-Cher souhaite passer un avenant en moins-value de 6 000 euros H.T. pour l'acquisition des blocs sanitaires de son aire d'accueil. Le groupement de commandes auquel nous adhérons ne disposant plus d'une commission d'appel d'offres depuis les dernières élections, il nous faut renommer un titulaire et un suppléant.

**M. Michel BARRE : titulaire et M. Yannick CORDONNIER : suppléant.**

**Adopté à l'unanimité.**

### **NOUVEAU BAIL AVEC ORANGE FRANCE POUR LES ANTENNES EXISTANTES SUR LE CHATEAU D'EAU RUE EMILE ZOLA**

Orange France nous propose un bail d'une durée de 12 ans pour le maintien de ses antennes sur le château d'eau de la rue Emile Zola moyennant un loyer de 3 500 euros nets annuels révisables.

**Adopté à l'unanimité.**

### **INTEGRATION SCOLAIRE DES ENFANTS HANDICAPES : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Une convention avait été conclue avec le Conseil Général pour trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour la prise en charge des personnels employés dans des Classes d'Intégration Scolaire qui accueillent des enfants extérieurs à la commune. Il est proposé de la renouveler pour une période de 18 mois.

**Adopté à l'unanimité.**

### **EXONERATION DE TAXE D'ENLEVEMENT D'ORDURES MENAGERES POUR 2009**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Adopté à l'unanimité.**

### **REVERSEMENT AU CENTRE DE LOISIRS D'UNE SUBVENTION VERSEE PAR LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES AU TITRE DU CONTRAT PETITE ENFANCE**

Comme chaque année, la Ville reverse au Centre de Loisirs la subvention attribuée par la Caisse d'Allocations Familiales au titre du Contrat Petite Enfance, à savoir 5 998,18 euros.

**Adopté à l'unanimité.**

### **VERSEMENT DE SUBVENTIONS**

Il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 euros à l'Aéro-Club de Sologne pour l'acquisition d'un avion, de 3 000 euros à l'Athlétique Club Romorantinois, de 1 900 euros au collège Maurice Genevoix et 11 000 euros à l'Office de Tourisme.

**Adopté à l'unanimité.**

### **DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Voté à la majorité (5 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. CHERY – M. RETSIN)**

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Le rapport est joint à la présente convocation.

**Tableau des effectifs : Voté à la majorité (3 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN)**

**Médiathèque et service des Conférences - rémunération des intervenants : Adopté à l'unanimité.**

### **ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au Conseil Municipal d'établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Je vous adresse ici avec la présente convocation un exemplaire du projet de règlement intérieur concernant notre Conseil Municipal.

**Voté à la majorité (4 abstentions : M. NAUDION – Mme GIRAUDET – M. DUJARDIN – M. RETSIN et 1 contre : M. CHERY)**

**INSONORISATION DU RESTAURANT SCOLAIRE DES TUILERIES**

Il est demandé à la D.D.A.S.S. et à l'Etat une subvention pour des travaux d'un montant de 30 000 €.

**Adopté à l'unanimité.**